



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0361

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sogely - Modification statutaire - Répartition du boni de liquidation - Prolongation de la durée de l'exercice social

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0361**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Sogely - Modification statutaire - Répartition du boni de liquidation - Prolongation de la durée de l'exercice social**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché de gros de Lyon a été créée en 1961 et classé Marché d'Intérêt National (MIN) en 1966. La Sogely est la société d'économie mixte (SEM) chargée de l'exploitation du MIN en application de la convention pour la gestion et l'extension du MIN de Lyon du 29 novembre 1967.

Compte tenu du déclassement du MIN de Lyon le 1er août 2008 (conformément à l'arrêté interministériel du 7 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2006) et de la délocalisation, le 5 janvier 2009, du marché sur une plate-forme logistique à vocation agroalimentaire à Mions-Corbas, la Sogely sera liquidée dans le courant de l'année 2009.

En ce qui concerne la liquidation et, plus précisément, la répartition du boni de liquidation, l'article 52 des statuts de la SEM prévoit que "le surplus est affecté à un organisme d'intérêt général ou professionnel établi en vue de résoudre les problèmes d'aménagement de la région".

Afin de lever toutes les difficultés d'interprétation de cette rédaction et de faciliter la répartition du futur boni, le conseil d'administration de la Sogely a décidé, par délibération du 2 septembre 2008, de remplacer ce texte par le suivant : "le surplus est réparti entre chaque actionnaire au prorata de sa part dans le capital", conformément au droit commun (répartition proportionnelle à la détention du capital).

Par ailleurs, la fin d'activité de la Sogely nécessite une prolongation de deux mois de la durée de l'exercice social. Cette durée étant prévue par les statuts (article 47) du 1er janvier au 31 décembre, elle sera modifiée afin de se dérouler du 1er janvier 2008 au 28 février 2009.

Ces projets de modifications statutaires seront soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée générale extraordinaire de la société ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les projets de modification des statuts de la SEM Sogely.

2° - Autorise le représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la Sogely à approuver les modifications statutaires portant sur la répartition du boni de liquidation de la société et la durée de l'exercice social.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.